



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25092007***Déposé au greffe du Tribunal
de l'entreprise d'Eupen

10 JUL. 2025

po/
le Greffier **Greffé**N° d'entreprise : **0257 864 701**

Dénomination

(en entier) : **FINEST**(en abrégé) : **en allemand FINOST**Forme juridique : **Société coopérative**Adresse complète du siège : **4700 EUPEN, Rathausplatz 14****Objet de l'acte : Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2025 - Désignation d'un contrôleur
aux comptes - Nominations statutaires.**

Point 8 - Désignation d'un contrôleur aux comptes.

Sur proposition du Conseil d'administration et en vertu de l'article 20 des statuts, l'Assemblée générale désigne, par 1.542.218 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, la société Callens, Vandelanotte & Theunissen SRL, Chaussée de Theux 32 à 4802 Verviers, en qualité de Contrôleur aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Elle est représentée par Messieurs Boudewijn CALLENS et Lieven VAN BRUSSEL. Les émoluments annuels, non indexés, sont fixés à 3.950 EUR, hors T.V.A.

La date d'entrée en vigueur est le 01/07/2025. Ce mandat est valable pour une durée de trois ans.

Point 9 - Nominations statutaires.

9.1. Confirmation des cooptations

Suite aux élections du 13 octobre 2024 et à l'installation des nouveaux conseils communaux le 2 décembre 2024, le Conseil d'administration du 26 novembre 2024 a pris acte de la démission de plein droit de MM. Norbert MERTES (GI/Amel), Friedhelm WIRTZ (Büllingen), Marcel STROUGMAYER (SP-PS/Kelmis), August BOFFENRATH (PFF-MR/Raeren), et Jean-Claude MICHELS (GI/Sankt Vith). En application des articles 11 et 25 des statuts, le Conseil d'administration a nommé en sa séance du 26 novembre 2024, par cooptation, en tant qu'administrateurs :

- Proposition de la commune de Amel

Sur proposition du Conseil communal de Amel du 19 novembre 2024, Monsieur Patrick HEYEN est nommé comme nouveau membre du Conseil d'administration afin d'achever le mandat de Monsieur Norbert MERTES.

Monsieur Patrick HEYEN appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire, de sorte que la proportionnalité est respectée.

- Proposition de la commune de Kelmis

Sur proposition du Conseil communal de Kelmis du 19 novembre 2024, Monsieur Björn KLINKENBERG est nommé comme nouveau membre du Conseil d'administration afin d'achever le mandat de Monsieur Marcel STROUGMAYER.

Monsieur Björn KLINKENBERG appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire, de sorte que la proportionnalité est respectée.

- Proposition de la commune de Raeren

Sur proposition du Conseil communal de Raeren du 27 novembre 2024, Monsieur Frederik WERTZ est nommé comme nouveau membre du Conseil d'administration afin d'achever le mandat de Monsieur August BOFFENRATH.

Monsieur Frederik WERTZ appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire, de sorte que la proportionnalité est respectée.

- Proposition de la ville de Sankt Vith

Sur proposition du Conseil communal de Sankt Vith du 27 novembre 2024, Monsieur Marcel GOFFINET est nommé comme nouveau membre du Conseil d'administration afin d'achever le mandat de Monsieur Jean-Claude MICHELS.

Monsieur Marcel GOFFINET appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire, de sorte que la proportionnalité est respectée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Les mandats de MM. HEYEN, KLINKENBERG, WERTZ et GOFFINET ont débuté le 2 décembre 2024 et prennent fin avec l'Assemblée générale d'aujourd'hui, qui procède à la nomination définitive, conformément aux articles 23 et 25 des statuts, pour la période du 2 décembre 2024 au 17 juin 2025.

Cette décision est prise par 1.542.218 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

9.2. Renouvellement du Conseil d'administration

Avant le 1er mars 2025, les communes associées ont fait parvenir au secrétariat de l'intercommunale FINEST la composition politique de leurs conseils communaux, c.-à-d. les déclarations individuelles facultatives d'appartenance ou de regroupement en vertu de l'article L1523-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 23 des statuts. Les mandats sont attribués à raison d'un mandat par commune..

La répartition des sièges se fait en tenant compte de la représentation proportionnelle de la totalité des conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

De ce fait, le Conseil d'administration se compose comme suit : CSP/Les Engagés 4 sièges – PFF/MR 4 sièges – GL/IC 3 sièges – ECOLO 1 siège.

Le SP-PS n'aura plus d'administrateur, mais un observateur avec voix consultative.

En vertu de l'article 11 des statuts, l'Assemblée générale nomme comme membre du Conseil d'administration:

- a) sur proposition de la commune d'Amel : M. Patrick HEYEN
- b) sur proposition de la commune de Büllingen : M. Reinhold ADAMS
- c) sur proposition de la commune de Burg-Reuland : M. Serge DOLLENDORF
- d) sur proposition de la commune de Bütgenbach : M. José HECK
- e) sur proposition de la ville d'Eupen : M. Fabrice PAULUS
- f) sur proposition de la commune de Kelmis : M. Freddy RENIER
- g) sur proposition de la commune de Lontzen : M. Gerd MALMENDIER
- h) sur proposition de la ville de Malmedy : M. Mathieu BRONLET
- i) sur proposition de la commune de Plombières : Mme Michelle HABETS
- j) sur proposition de la commune de Raeren : M. Frederik WERTZ
- k) sur proposition de la ville de Sankt Vith : Mme Gaby SCHRÖDER
- l) sur proposition de la commune de Waimers : M. Laurent CRASSON

Le SP-Ostbelgien a désigné M. Martin PETERS, membre du conseil communal de Raeren, comme observateur avec voix consultative.

Frederik WERTZ, Vice-Président.

Fabrice PAULUS, Président.

A été déposé en même temps :

le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2025.